

Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) des Vareilles - Relance de l'opération

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a été saisi à diverses reprises des dossiers de l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) des Vareilles. Cette association de propriétaires privés a pour but de remembrer, d'aménager et de céder des terrains situés sur les communes de Besançon et Chalezeule, afin d'y réaliser un programme de maisons individuelles et de petits collectifs. Les difficultés financières de certains membres de l'AFUA ont empêché le démarrage de cette opération. De nouveaux partenaires privés ayant souhaité s'associer à l'opération, une récente assemblée générale de l'AFUA, réunie le 22 août, a approuvé le principe de la relance de l'opération sur les bases suivantes :

- réalisation en trois tranches successives et indépendantes de l'ensemble de l'opération ;
- fourniture à la Ville de Besançon et à la commune de Chalezeule d'une garantie bancaire recouvrant la totalité des travaux à réaliser sur ces tranches avant le démarrage du chantier, pour assurer dans tous les cas le bon achèvement des travaux et pour donner des garanties aux futurs habitants.

En accord avec la commune de Chalezeule, une nouvelle convention intégrant les points définis ci-dessus a été établie pour fixer les conditions de réalisation de l'opération et de rétrocession ultérieures des voiries.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la nouvelle convention entre l'AFUA et les communes de Chalezeule et Besançon,
- autoriser M. le Maire à signer la convention d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.